

ETAMPES



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 5 juin 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-14

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 12

Votants : 15

Objet : ALLOCATION ETAMPOISE DE RENTREE SCOLAIRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Annie Claude MOZZANI, Mme Irène DOSNE représentée par M. Gilles BAYART, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sylvaine LE STRAT ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R.123-21 et R.123-22, lesquels encadrent les délégations de pouvoirs consenties au président ou au vice-président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ainsi que les modalités de décision relatives à l'attribution des prestations

Considérant la volonté partagée du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des écoles de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants entrant en première année de maternelle, au moyen d'un kit de bienvenue à vocation ludique et éducative remis lors de la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre (Mme MOZZANI et Mme RONSIN)

- Approuve le dispositif de l'Allocation Etampoise de rentrée scolaire pour l'année 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

**Le Président
Gilles BAYART**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 25 JUIN 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.